

LA SUBSTITUTION DU BOIS À D'AUTRES MATÉRIAUX

Les produits du bois sont fabriqués à partir d'une ressource renouvelable. Ils nécessitent moins d'énergie pour leur transformation que les produits en béton, en acier ou de plastique. C'est ce qui fait que lorsqu'on substitue des produits du bois à des produits plus énergivores, qui ne sont pas renouvelables ou encore qui produisent des déchets, on pose le bon geste au point de vue environnemental, notamment dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques.

En effet, il est intéressant de noter qu'on peut contribuer à réduire le CO₂ dans l'atmosphère en utilisant davantage de bois dans la construction de maisons individuelles ou encore d'immeubles commerciaux ou institutionnels.

Le fait d'employer des ossatures en bois, du gros bois d'œuvre et d'autres produits du bois, en lieu et place d'autres matériaux exigeant plus d'énergie pour leur production et donc produisant plus de CO₂, contribue à réduire les émissions de ce gaz à effet de serre.

Ainsi, chaque mètre cube de bois utilisé comme produit de remplacement d'autres matériaux de construction réduit les émissions de CO₂ dans l'atmosphère de 1,1 tonne en moyenne.

De plus, l'utilisation du bois permet de réduire les émissions de CO₂ au cours de la vie d'un bâtiment. Ceci est possible par le fait que la structure cellulaire du bois fournit une isolation thermique exceptionnelle : 10 fois supérieure à celle du béton et 400 fois meilleure que celle de l'acier. Un panneau de bois de 2,5 centimètres d'épaisseur offre une meilleure résistance thermique qu'un mur de briques de 11,4 centimètres.

